



NOTE AUX PARENTS

Madame, Monsieur,

Votre enfant est né en 2022. Il va avoir 3 ans dans le courant de l'année 2025, et va être prêt pour faire sa rentrée scolaire à l'école maternelle. Si votre enfant va être scolarisé au Luxembourg ou ailleurs, merci de prévenir la Mairie d'Aumetz.

Afin de procéder à son inscription à l'école, il vous est demandé de remplir l'imprimé ci-joint et de prendre RDV sur le site internet <https://evento.renater.fr/survey/inscription-a-l-ecole-maternelle-pour-les-enfants-nes-en-2022-gh5xsfj>. Vous pouvez aussi trouver le lien sur le site de la Mairie d'Aumetz dans l'onglet « Enfance & scolarité » puis « inscription maternelle 2025 ». Vous pourrez ainsi choisir un créneau d'inscription : le jeudi 6 février, le vendredi 7 février, le jeudi 27 février ou le jeudi 6 mars 2025.

Si nécessaire, merci de vous adresser à la Mairie d'Aumetz.

Par ailleurs, une réunion d'information sera organisée avec les enseignant(e)s des écoles dans les semaines suivant la rentrée scolaire. Vous serez averti par mail.

N'oubliez pas que des documents vous seront demandés lors des inscriptions, notamment :

Originaux + copies du :

- **Livret de famille**
- **Carnet de santé**
- **Justificatif de domicile de moins de 3 mois**
- **Photo d'identité récente avec le nom de votre enfant noté derrière la photo**

Lors de votre inscription, il vous sera proposé un dossier d'inscription au Périscolaire qui devra être complété, signé et remis directement au Périscolaire, **5 route d'Audun-le-Tiche** dans le courant des mois de mai/juin, sur RDV (**03.82.51.87.85**).

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous souhaite bonne réception de ce courrier.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments distingués.

Monsieur le Maire d'Aumetz

Gilles DESTREMONT